



25

SNUipp-FSU65 BP 841 65000 Tarbes Cedex
siège : ancienne école Jules Ferry, 7 Rue André Breyer à Tarbes

• tél : 05 62 34 90 54 • fax : 05 62 34 91 06

• courriel : snu65@snuipp.fr • site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année, je me syndique !

merci de communiquer ce courriel à tous les maîtres de l'école

chers collègues,

- attention : le courriel reçu dans les écoles concernant les indemnités péri-éducatives ne concernait que la Haute-Garonne.

Vous trouverez le décret concernant les activités concernées par ces indemnités ici :
décret du 11 septembre 1990 modifié

Dans le 65, si vous menez des activités ouvrant droit au versement de ces indemnités, contactez votre IEN pour connaître les modalités de transmission de ces heures.

- circulaire DEPS et dossier de candidature à renvoyer avant le **30 janvier 2015** à la DIPER : voir ici : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1962>

- circulaire CAPA-SH et dossier de candidature à remettre impérativement **à l'IEN avant le 23 janvier 2015** pour transmission à l'IA avant le 30 janvier 2015 : voir ici : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1963>

rappel réunion d'information sur CAPA-SH, 2 CA-SH et DEPS le jeudi 8 janvier 2015 à 17h à la direction académique

- audience SNUipp-FSU65 avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie le mercredi 17 décembre à 14h30 pour examiner des situations particulières d'ordre collectif ou individuel.

- rectificatif sur la gestion des remplacements dans la circonscription de Lourdes/Bagnères suite à nos échanges avec l'administration départementale, il apparaît que le temps de décharge des directeurs d'écoles ne sera pas mis à contribution pour faire face aux besoins de remplacement. L'administration ne le souhaite pas, car elle considère que ce temps est nécessaire et utile aux directeurs.

Les situations dont nous avons été informés, relevaient de l'exception pour assurer l'accueil des élèves dans des classes uniques, priorité des priorités.

Si jamais il était nécessaire de faire à nouveau appel à des personnels en remplacement dans une école, dont le départ pourrait conduire à une perte du temps de décharge pour le ou la direc-teur-trice, ce temps sera compensé à un autre moment en fonction des moyens disponibles et en accord avec le ou la direc-teur-trice concerné-e.

Les moyens de remplacement s'avèrent insuffisants, comme les moyens de RASED, les moyens pour faire baisser les effectifs dans les classes, pour scolariser les enfants de 2 ans, les moyens pour l'ASH ...

- calendrier prévisionnel des prochaines réunions institutionnelles :

a) concernant les personnels :

1 - GT temps partiel : jeudi 15 janvier à 9h

2 - CAPD permutations informatisées : jeudi 29 janvier à 14h

3 - GT simplification des tâches administratives : jeudi 5 février à 9h

rappel : RIS spéciale sur ce sujet le mercredi 21 janvier à 15h dans nos locaux (à déduire des anim pédas)

4 - CAPD départs en formation CAPA-SH et DEPS, congés formation et liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école à 2cl et + : jeudi 26 février (heure non précisée)

5 - CAPD mouvement : jeudi 21 mai à 9h

b) concernant les moyens (carte scolaire 1er degré)

1 - GT : mardi 20 janvier à 14h30

2 - CTSD 1er degré : mardi 27 janvier à 9h (date de repli mardi 3 février à 9h)

3 - CDEN : mardi 3 février à 17h (date de repli mardi 10 février à 15h)

le calendrier est très serré, pensez à nous retourner les fiches effectifs et les argumentaires au plus vite pour que nous puissions vous contacter ou venir vous voir pour complément d'information : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1960>

très cordialement

roselyne bergé-sarthou et joëlle noguère